

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 52
N° identifiant 2022-0185

Titre Adoption de la charte zéro déchet

Rapporteur(s) Mme Chantal NOCQUET
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Charte zéro déchet

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 **Mandants** _____ **Mandataires** _____

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Déchets - Économie circulaire
------------------	--

La Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine s'engagent depuis 2009 dans la réduction des déchets et l'économie circulaire.

Pour chaque flux de déchets produits sur le territoire, un ensemble d'actions est développé de manière à limiter autant que possible l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, avec l'ordre de priorité suivant :

1. prévenir le gaspillage en amont des activités de production et de toute décision d'achat
2. favoriser le réemploi et la réutilisation
3. optimiser le tri et la collecte des déchets inévitables
4. maximiser la valorisation matière et le recyclage
5. offrir des solutions de valorisation énergétique pour traiter les déchets non recyclables.

Proactive sur ces sujets et accueillant de nombreuses manifestations génératrices de déchets, la Ville de Poitiers souhaite accompagner les associations organisatrices d'évènements sur son territoire dans une démarche éco-responsable favorisant la réduction des déchets et l'économie circulaire.

Afin de faciliter le changement des pratiques et l'appropriation de nouvelles habitudes par les associations, une charte autour de l'objectif zéro déchet est proposée. Elle viendra compléter les règles régissant les relations entre la Ville et les associations.

La démarche pourra évoluer en fonction des résultats obtenus et sera ensuite proposée à Grand Poitiers.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord pour cette action**
- **de valider la charte**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur le sujet.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	8.8
Nomenclature Préfecture	Environnement